

EXECUTION**IMPLANTATION**

- Les chambres de tirage devront être implantées en dehors de la chaussée.

AUTRES

- Les essais de compactage sur les tranchées réalisées sur le domaine public départemental devront être mis à la disposition de la MDADT de Lens-Hénin

REMBLAIEMENT DES TRANCHEES

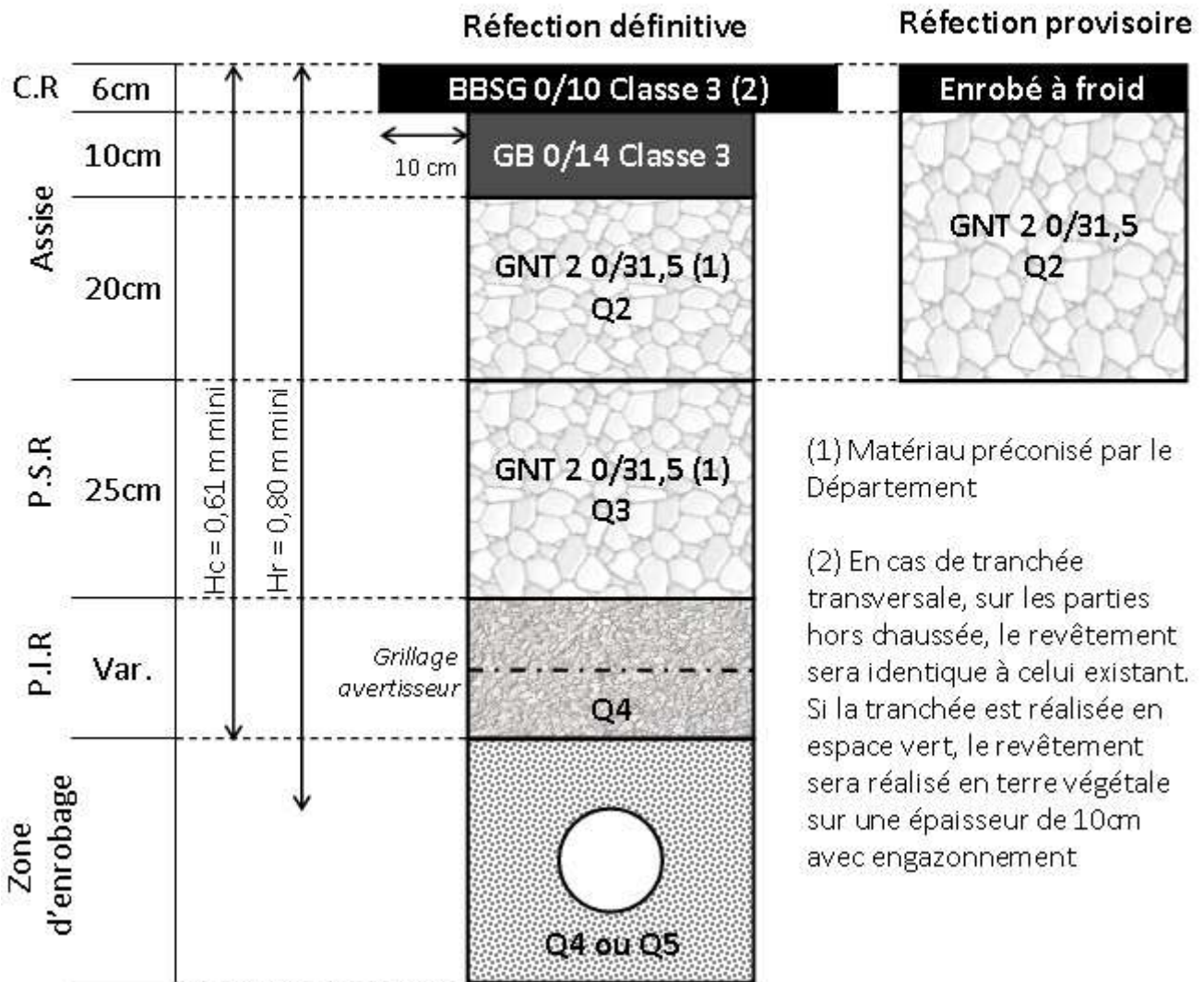
Au vu de la classification de la tranchée et du trafic supporté par la section de route départementale concernée par les travaux, la réfection des tranchées sera réalisée de la manière suivante :

Coupe de tranchée à mettre en œuvre : 13-3 ou 13-4 (traversée) en chaussée / 13-8 en trottoir

Hauteur de recouvrement minimale : 0.80m en chaussée – 0.60m en trottoir

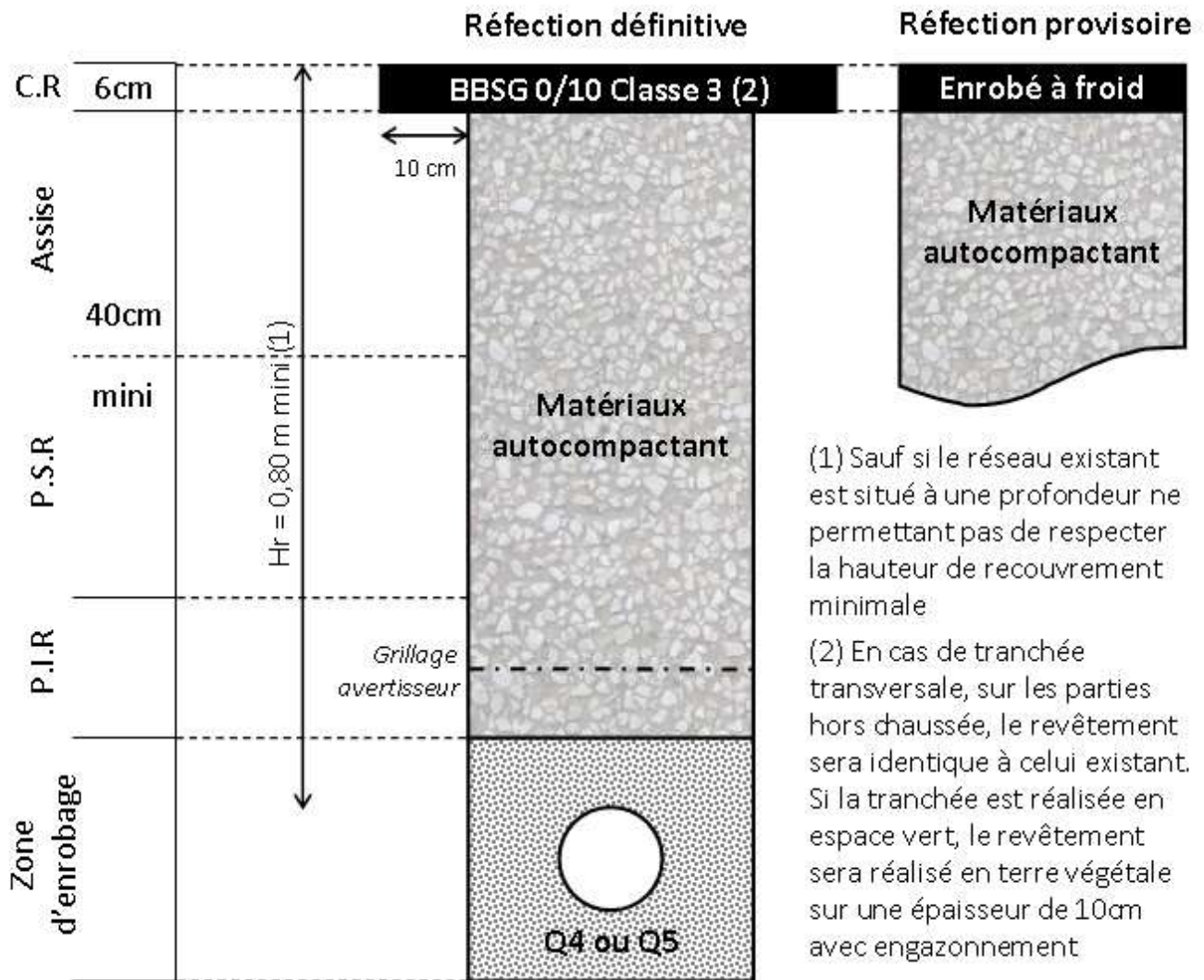
ANNEXE 13-3 (1)

COUPE DE TRANCHÉE TYPE 1 – TRAFIC MOYEN – BASE GB-GNT



ANNEXE 13-4

COUPE DE TRANCHÉE TYPE 1 – TRAFIC MOYEN – BASE AUTOCOMPACTANT



ANNEXE 13-8

COUPE DE TRANCHEE TYPE 3 – TROTTOIR OU ACCOTEMENT CIRCULE

